

Accident sur chemin privé (quelqu'un vous rentre dedans) est ce la même réglementation.

Par **FUGIER**, le **19/04/2022** à **13:33**

Bonjour,

Sur un chemin privé alors que j'ai mis mon clignotant pour tourner à gauche et commencé à tourner, un véhicule qui était derrières moi ma percuté.

Constat de fait mon assurance me propose 50 pourcents.

Quand n'est-il...?

Merci par avance

Cordialement.

Par **C9 Stifler**, le **19/04/2022** à **18:58**

Bonjour,

Comme son nom l'indique, c'est un forum d'entraide entre étudiants qui n'a pas vocation à traiter des cas réels.

De plus, la répartition de la faute pour le régime de responsabilité se fait au cas par cas. Il n'y a donc pas de réglementation qui prévoit formellement que le conducteur qui percute un véhicule par l'arrière est entièrement responsable du dommage. De sorte que si l'assurance vous propose un partage de responsabilités, c'est qu'on vous reproche une faute ayant un lien de causalité avec l'accident..

Par **FUGIER**, le **20/04/2022** à **08:45**

Bonjour,

Merci pour les renseignements qui m'ont été de grande utilité.

Car ,entre temps, j'ai appris que le conducteur qui m'était rentré dedans, sont assurance
le tient responsable à 100%.
cordialement.